

Majorations de durée d'assurance pour enfants

Demande de renseignements

Pour les assurés relevant de l'Assurance retraite

Pour contacter **l'Assurance retraite**, connectez-vous à votre espace personnel sur lassuranceretraite.fr  et utilisez le service « Poser une question » ou appelez le **3960** (service gratuit + prix d'appel) ;

Formulaire

1 Mon identité

Nom

Nom d'usage

Prénom

Date de naissance

 / /

Nationalité

Numéro de sécurité sociale

2 Mes coordonnées

 Indiquez votre lieu de résidence principale.

Adresse (numéro et rue)

Complément d'adresse (bâtiment, escalier, étage, lieu-dit) Code postal

Commune

Pays

Adresse e-mail^[1]

Téléphone^[1]

[1] Adresse e-mail et téléphone : ces informations nous permettront de vous contacter.



3 Mes enfants

 **Mentionnez tous les enfants que vous avez eus** : biologiques et adoptés, même s'ils sont mort-nés ou décédés.

Enfant 1

Nom

Prénom

Date de naissance

 / /

Date de décès

 / /

Cet enfant est :

☐ Biologique ☐ Adopté

Avez-vous exercé l'autorité parentale sur cet enfant pendant les 4 années suivant sa naissance ou son adoption ou jusqu'à son décès (s'il est survenu avant les 4 ans suivant sa naissance ou son adoption) ?

☐ Oui ☐ Non

Avez-vous été définitivement condamné pour un crime ou un délit commis sur votre enfant qui vous a fait perdre l'autorité parentale, ou pour le meurtre de votre enfant ?

☐ Oui ☐ Non

Avez-vous vécu avec cet enfant pendant les 4 années suivant sa naissance ou son adoption, ou jusqu'à son décès (s'il est survenu avant les 4 ans suivant sa naissance ou son adoption) ?

☐ Oui ☐ Non

 **Si non, combien de temps a-t-il résidé avec vous ?**

☐ Moins d'un an ☐ 1 an ☐ 2 ans ☐ 3 ans

Pendant les 4 années suivant sa naissance ou son adoption, l'avez-vous élevé seul(e), c'est-à-dire sans l'autre parent, pendant une période continue d'au moins 1 an ?

☐ Oui ☐ Non

 **Si non, précisez l'identité de l'autre parent**

Nom

Nom d'usage

Prénom

Date de naissance

 / /

Nationalité

Numéro de sécurité sociale

Enfant 2

Nom

Prénom

Date de naissance

 / /

Date de décès

 / /

Cet enfant est :

☐ Biologique ☐ Adopté

Avez-vous exercé l'autorité parentale sur cet enfant pendant les 4 années suivant sa naissance ou son adoption ou jusqu'à son décès (s'il est survenu avant les 4 ans suivant sa naissance ou son adoption) ?

☐ Oui ☐ Non

Avez-vous été définitivement condamné pour un crime ou un délit commis sur votre enfant qui vous a fait perdre l'autorité parentale, ou pour le meurtre de votre enfant ?

☐ Oui ☐ Non

Avez-vous vécu avec cet enfant pendant les 4 années suivant sa naissance ou son adoption, ou jusqu'à son décès (s'il est survenu avant les 4 ans suivant sa naissance ou son adoption) ?

☐ Oui ☐ Non

 Si non, combien de temps a-t-il résidé avec vous ?

☐ Moins d'un an ☐ 1 an ☐ 2 ans ☐ 3 ans

Pendant les 4 années suivant sa naissance ou son adoption, l'avez-vous élevé seul(e), c'est-à-dire sans l'autre parent, pendant une période continue d'au moins 1 an ?

☐ Oui ☐ Non

 Si non, précisez l'identité de l'autre parent

Nom

Nom d'usage

Prénom

Date de naissance

 / /

Nationalité

Numéro de sécurité sociale

Enfant 3

Nom

Prénom

Date de naissance

 / /

Date de décès

 / /

Cet enfant est :

☐ Biologique ☐ Adopté

Avez-vous exercé l'autorité parentale sur cet enfant pendant les 4 années suivant sa naissance ou son adoption ou jusqu'à son décès (s'il est survenu avant les 4 ans suivant sa naissance ou son adoption) ?

☐ Oui ☐ Non

Avez-vous été définitivement condamné pour un crime ou un délit commis sur votre enfant qui vous a fait perdre l'autorité parentale, ou pour le meurtre de votre enfant ?

☐ Oui ☐ Non

Avez-vous vécu avec cet enfant pendant les 4 années suivant sa naissance ou son adoption, ou jusqu'à son décès (s'il est survenu avant les 4 ans suivant sa naissance ou son adoption) ?

☐ Oui ☐ Non

 Si non, combien de temps a-t-il résidé avec vous ?

☐ Moins d'un an ☐ 1 an ☐ 2 ans ☐ 3 ans

Pendant les 4 années suivant sa naissance ou son adoption, l'avez-vous élevé seul(e), c'est-à-dire sans l'autre parent, pendant une période continue d'au moins 1 an ?

☐ Oui ☐ Non

 Si non, précisez l'identité de l'autre parent

Nom

Nom d'usage

Prénom

Date de naissance

 / /

Nationalité

Numéro de sécurité sociale

Enfant 4

Nom

Prénom

Date de naissance

 / /

Date de décès

 / /

Cet enfant est :

☐ Biologique ☐ Adopté

Avez-vous exercé l'autorité parentale sur cet enfant pendant les 4 années suivant sa naissance ou son adoption ou jusqu'à son décès (s'il est survenu avant les 4 ans suivant sa naissance ou son adoption) ?

☐ Oui ☐ Non

Avez-vous été définitivement condamné pour un crime ou un délit commis sur votre enfant qui vous a fait perdre l'autorité parentale, ou pour le meurtre de votre enfant ?

☐ Oui ☐ Non

Avez-vous vécu avec cet enfant pendant les 4 années suivant sa naissance ou son adoption, ou jusqu'à son décès (s'il est survenu avant les 4 ans suivant sa naissance ou son adoption) ?

☐ Oui ☐ Non

 Si non, combien de temps a-t-il résidé avec vous ?

☐ Moins d'un an ☐ 1 an ☐ 2 ans ☐ 3 ans

Pendant les 4 années suivant sa naissance ou son adoption, l'avez-vous élevé seul(e), c'est-à-dire sans l'autre parent, pendant une période continue d'au moins 1 an ?

☐ Oui ☐ Non

 Si non, précisez l'identité de l'autre parent

Nom

Nom d'usage

Prénom

Date de naissance

 / /

Nationalité

Numéro de sécurité sociale

 Si vous n'avez pas assez de place, complétez cette liste sur une feuille blanche que vous joindrez à cette demande.

1 Je m'engage à :

- **remplir cette demande avec des informations exactes ;**
- **signaler tout changement familial et de lieu de résidence ;**
- **faciliter toute enquête** qui pourrait être effectuée pour vérifier que les déclarations sont exactes et que les documents administratifs joints à ma demande sont authentiques^[1].

2 Je reconnais avoir lu attentivement les informations suivantes :

⚠ Une vérification de l'exactitude de mes déclarations et de l'authenticité des documents produits à l'appui de ma demande peut être effectuée dans le cadre de l'exercice du droit de communication prévu par les articles L.AA1-19 à L. 114-21 du code de la sécurité sociale.

ⓘ Information sur le droit à l'erreur

Dans le cadre de la loi pour un État au service d'une société de confiance, vous bénéficiez du droit à l'erreur.

Si vous vous êtes trompé, signalez-le à votre caisse de retraite : elle corrigera les données concernées.

Si vous êtes de bonne foi et que c'est votre première erreur, vous ne serez pas sanctionné ^[2]. Si cette rectification change le montant des prestations que vous recevez, vous devrez simplement rembourser les éventuelles sommes perçues en trop.

En revanche, si vous commettez une fraude ou de fausses déclarations pour obtenir des avantages auxquels vous n'auriez pas droit, **vous risquez une amende et/ou une peine d'emprisonnement comme prévu par la loi ^[3]**.

ⓘ Information sur la protection et l'accès à vos données personnelles

Conformément au droit à la protection des données, vous disposez de droit sur vos données personnelles (d'information, d'accès, de rectification, de limitation et, dans certains cas, d'effacement, d'opposition, de retirer votre consentement, de portabilité, de ne pas faire l'objet d'une décision fondée exclusivement sur un traitement automatisé et de donner des directives sur le sort de vos données après votre mort). Vous pouvez les exercer auprès du délégué à la protection des données (DPO) de votre caisse de retraite de rattachement.

Pour plus d'information et retrouver les coordonnées des DPO, rendez-vous sur lassuranceretraite.fr à l'onglet en bas de page « informatique et libertés ». Si vous estimez, après l'avoir contacté, que vos droits ne sont pas appliqués, vous pouvez adresser une réclamation en ligne à la Cnil ou par voie postale.

Fait le

à

J J / M M / A A A A

Signature du demandeur

⚠ Vous venez de remplir votre demande de renseignements pour la majoration d'assurance pour enfants.

[1] Comme prévu par les articles L. 141-19 à L. 114-21 du code de la sécurité sociale, qui donnent des pouvoirs d'enquête aux agents des organismes sociaux.

[2] Connectez-vous sur le site plus.transformation.gouv.fr pour en savoir plus sur le droit à l'erreur.

[3] En application des articles L. 3131-1 à L. 313-3, L. 433-19, et L. 441-1 à L. 441-9 du code pénal. L'intégralité de ces textes de loi sont disponibles sur le site legifrance.gouv.fr